

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 10 JUIN 2014

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

Présents : Mesdames Raphaëlle CONS, Maryline DEROUET, Sandrine JALLIN et Nathalie VENANCIO, Messieurs Jean-Luc BARTHOD, Fabrice BONNARD, Alain CARTIER, Alain CHAMOSSET, Patrick FALCOZ, Marc LAVOREL, Philippe MARGUERIE et Julien VERDIER
Absents ayant donné procuration : M. Christophe ALBERT à Mme Sandrine JALLIN, M. Aurélien CHAINE à Mme Raphaëlle CONS, M. Fabrice EXCOFFIER à Mme Nathalie VENANCIO
Absent excusé : /
Absent : /

La séance est ouverte à 20h40.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Sandrine Jallin secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 13 mai 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du mardi 13 mai 2014.

3/ Aménagement de la voie de désenclavement de Sous-perron à partir de la départementale 1508

Hors de la présence de Monsieur le Maire, et sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint, le conseil municipal, après avoir en délibéré, à l'unanimité, s'engage à aménager la dernière portion de voie située sur la commune de Sallenôves où la commune de Contamine-Sarzin est propriétaire de ce nouveau tronçon qui partira depuis la départementale 1508 en face de la route de Contamine-Sarzin pour rejoindre la voie déjà réalisée Sous Perron.

Cette voie permettra de supprimer quatre accès sur la 1508 et sécurisera la sortie de tous les riverains habitant Sous Perron, et, le monde agricole où il y a plus de trente hectares de terrains.

La commune prendra en charge les travaux inhérents à la construction de cette voie de désenclavement.

Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur le Maire de Sallenôves pour figer les modalités de réalisation de cette voie et par la même avec le service voirie du conseil général pour la présélection sur la 1508 côté Annecy.

4/ Demande d'aliénation du chemin jouxtant les propriétés Schatz et Charvier à La Gravelière

Dossier reporté à une séance de conseil municipal ultérieur.

5/ Demande d'aliénation du chemin de Saint Loup jouxtant la propriété Cons

Hors de la présence de Mme Cons, après en avoir délibéré, par 2 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal rejette la demande d'aliénation du chemin de Saint Loup de façon à ne pas enclaver l'église qui est desservie par plusieurs voies qui l'entourent et qui deviendront piétonnes. Le conseil municipal envisage de d'octroyer un droit de stationnement devant la résidence de M. et Mme Cons. Le conseil municipal s'engage à améliorer cette voie en désuétude.

6/ Demande de réaménagement du chemin jouxtant la propriété de M. et Mme Magnin à Sarzin

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite d'un glissement de terrain, le chemin jouxtant la propriété de M. et Mme Magnin au lieu-dit « Chez Devant » a disparu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. et Mme Magnin à déposer une grosse quantité de terre en pleine masse de façon à caler ce chemin, et, par la même, leur propriété.

Le conseil municipal demande la participation des services de la DDT pour gérer ce dossier.

Les frais inhérents à ce dossier seront pris en charge par M. et Mme Magnin.

7/ Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

Dossier reporté à la séance de conseil municipal du vendredi 20 juin 2014 à 20h45.

8/ Demandes de subventions : SPA Marlioz, Football Club de Frangy

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'allouer la somme de 100€ au Football Club de Frangy du fait de la participation de six jeunes de la commune au club ;
- de ne pas allouer de subvention à la Société Protectrice des Animaux de Marlioz, la commune ayant déjà versé 481,40 € en 2014 au titre de la convention de fourrière.

9/ Questions diverses

- Commission « Appartements communaux » : mise en place des conseillers pour mettre en place les états des lieux – Travaux à programmer.
- Commission « Ordures ménagères – déchetterie » : prendre contact avec la mairie de Marlioz pour l'aménagement de la plate-forme de la Gravelière. Répertorier le nombre et les emplacements des containers à poubelles.
- Commission « Voirie » : mise en place des traçages de signalisation sécurité. Prendre contact avec Energie et Services de Seyssel pour la signalisation du radar pédagogique.
- Commission « Communication – animation – fleurissement » : Ajout de Mme Jallin comme membre de la commission.
- SIVU du groupe scolaire : voir compte rendu du conseil syndical du 10 juin 2014.
- SIVOM Usses et Fornant : le projet de construction de la station d'épuration à La Gravelière est en cours (voir compte rendu de la réunion de SIVOM du 27 mai 2014). Une DUP sera lancée via Monsieur le Préfet si aucun accord amiable ne peut être trouvé.

La séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance

S. JALLIN



Le Maire,

A. CHAMOSSET

